



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/06

Objet : Tarifs communaux au 1^{er} mars 2023

Date de convocation : 15 février 2023

Date d'affichage : 15 février 2023

Date de réunion : 23 février 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 23 février à 20 h 01, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme BEURRIER Aline qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc,

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique et M. MERCIER Michel
Mme CHARDIGNY Mireille est nommée secrétaire de séance.

R ROZIER donne lecture des propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} mars 2023 (voir document joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} mars 2023 comme proposé par Monsieur le Maire, suivant les tableaux détaillés ci-après.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 23/02/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



TARIFS COMMUNE EUROS/TTC 2023

Notes importantes pour les associations :

Les associations communales et intercommunales peuvent bénéficier des salles municipales, gratuitement, pour leurs réunions de bureau et assemblées générales.

Ces mêmes associations bénéficient des salles municipales, pour leurs événements et manifestations, gratuitement dans la limite de 4 manifestations par an (au-delà, le tarif ci-dessous s'applique).

En hiver **, une participation forfaitaire au chauffage s'applique, selon la salle, suivant le tarif ci-après.

* Tarif été : en dehors de la période du tarif hiver

** Tarif hiver : de la remise en route des chaudières à l'arrêt des chaudières

	Année 2023
CAUTION ET ARRHES	
Caution salle	500 €
Caution ménage : salle et abords	100 € (forfait)
Caution avec sono et/ou vidéoprojecteur	1 000 € (forfait)
Arrhes à verser lors de la réservation en mairie (encaissé si annulation moins de 15 jours avant la location)	50 €

TARIF HORAIRE DES SALLES (pour les associations) (pour les engagements annuels)	Tarif été €/H	Tarif hiver €/H
Tarif salle des fêtes	4,80 €	7,86 €
Tarif petites salles	3,16 €	5,18 €
Tarif SONO associations 20% du tarif été/jour d'utilisation		

Tarif ménage à l'heure	26 €
-------------------------------	-------------

SALLE DES FETES COMPLETE BAGE-LA-VILLE (bar + cuisine + scène - 180 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	55 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	301 €	356 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	602 €	657 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	711 €	766 €
Supplément forfaitaire pour utilisation de la sono (sauf dans le cadre des 4 manifestations par an pour les associations des Trois BAGE-DOMMARTIN)	45 €	
Supplément forfaitaire pour vidéoprojecteur	45 €	

SALLE DES FETES PARTIELLE BAGE-LA-VILLE (Bar + cuisine - 50 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	30 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	192 €	225 €
Particulier ou association extérieure à BAGE-DOMMARTIN	297 €	330 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	452 €	485 €

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230223-2023-06-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

SALLE DE RECEPTION BAGE-LA-VILLE (côté mairie avec cuisine - 100 personnes)	Année 2023	
	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	51 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	215 €	266 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	352 €	403 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	514 €	565 €

SALLE POLYVALENTE DE DOMMARTIN (150 personnes)	Année 2023	
	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	+0,22€ / KWH	+0,22€ / KWH
Particulier de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	136 € +0,22€ / KWH	136 € +0,22€ / KWH
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	351 € +0,22€ / KWH	351 € +0,22€ / KWH
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	514 € +0,22€ / KWH	514 € +0,22€ / KWH

Si coût KWH < à 15,00 €, forfait de 15,00 € facturé

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise de BAGE-DOMMARTIN	Tarif été	Tarif hiver
	121 €	150 €

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise extérieur(e) de BAGE-DOMMARTIN	Tarif été	Tarif hiver
	206 €	236 €

TARIF DE LOCATION DE VAISSELLE et REMPLACEMENT EN CAS DE PERTE OU CASSE :

Le couvert complet (assiettes, verres, couverts) par convive	0,60 €
--	--------

Paiement de la perte ou de la casse	
Assiette (petite ou grande)	3,62 € pièce
Bol	3,62 € pièce
Carafe (vin ou eau)	2,58 € pièce
Coupelle	3,62 € pièce
Couteau de table	2,58 € pièce
Cuillère à café	1,55 € pièce
Cuillère à soupe de table ou de service	1,78 € pièce
Fourchette de table ou de service	2,58 € pièce
Plat ou légumier en inox, pot à eau	18,24 € pièce
Ramequin	1,15 € pièce
Saladier en verre	5,82 € pièce
Tasse à café	1,80 € pièce
Verre	1,80 € pièce

Accusé de réception en préfecture
001-200677220-20230223-2023-06-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023

	Année 2023
Perte ou casse de clés	52 €

	Année 2023
CIMETIERE	
Concessions cimetièrè (simple = surface 2 m2)	
- 15 ans	105 €
- Trentenaire	184 €
Columbarium ou caverne 15 ans	404 €
Columbarium ou caverne 30 ans	651 €
Jardin du souvenir	126 €

	Année 2023
DROITS de PLACE BAGE-DOMMARTIN	
par passage sur la commune	

Fête foraine :

Manège auto-scooter	95 €
Manège enfantin, mini-scooter	50 €
Tir, vente à emporter ou autre	25 €
surface inférieure à 3 ml	forfait de 15 €

Marché / vente régulière :

étal (électricité comprise)	1,50 €/ml/jour
Camion vente, atelier, ambulancier (électricité comprise)	5,15 € /jour

Vente ponctuelle :

étal (électricité comprise) - facturation minimale de 3ml	5 €/ml/jour
Camion vente, atelier, ambulancier (électricité comprise)	15 €

Stationnement :

Caravane seule	5,30 €/ jour
Electricité forfait jour	2,90 €/ jour
Bal	63 €

Si coût < à 15,00 €, forfait de 15,00 € facturé

	Année 2023
DIVERS	
Photocopie A4 Noir et Blanc	0,18 €
Photocopie A4 Couleur	0,25 €
Photocopie A3	Tarifs A4 x 2
Photocopie pour les associations communales	Tarifs / 2
Chauffage "Club Amitié BAGE" (tarif pour l'année du 01/01 au 21/12)	190 €
Location de la motofaucheuse par jour et uniquement pour les collectivités	70 €

	Année 2023
Nettoyage des PAV	
Forfait 1ère fois	90 €
Forfait récidive	150 €

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230223-2023-06-DE
Date de dépôt en préfecture : 28/02/2023